

* Réunion des ministres de la Défense des Amériques, Bariloche (Argentine), du 6 au 9 octobre - recherche d'appuis pour le suivi à la résolution à l'OEA sur « L'hémisphère occidental : une zone exempte de mines antipersonnel »

* Réunion spéciale à la fin octobre ou au début novembre 1996 du Comité sur la sécurité de l'hémisphère de l'Organisation des États américains afin de promouvoir la mise en oeuvre de la résolution de l'Assemblée générale de l'OEA sur « L'hémisphère occidental : une zone exempte de mines antipersonnel » notamment par :

- des échanges d'information sur les politiques nationales sur les mines antipersonnel

- de l'information pour établir un registre hémisphérique des mines antipersonnel

* Conférence CIMT régionale - automne 1997.

* Discussion possible sur les mines au Groupe de Rio, à l'intérieur de la discussion sur le contrôle des armes classiques.

* Réunions pour engager les autorités militaires sur les questions des mines terrestres au niveau régional et infrarégional.

* Inscription du commerce des mines terrestres dans les discussions sur le trafic illicite d'armes.

* Contribution au développement de régimes de mesures de confiance pour remplacer les mines dans les régions frontalières.

En Europe

* Mise en oeuvre par l'Union européenne (UE) des mesures conjointes adoptées par l'UE à l'égard des mines le 1^{er} octobre 1996, dans lesquelles l'UE affirme clairement sa volonté de parvenir à une élimination totale des mines antipersonnel. À cette fin :

- l'UE poursuivra les efforts déployés en vue d'assurer la

mise en oeuvre intégrale des résultats de la conférence de révision de la convention de 1980, d'une part, et un soutien aux efforts consentis au niveau international pour interdire les mines terrestres antipersonnel, d'autre part;

- l'UE est résolue à atteindre l'objectif consistant à éliminer les mines terrestres antipersonnel et oeuvre activement à la conclusion, dans les meilleurs délais, d'un accord international efficace visant à interdire ces armes dans le monde entier;

- l'UE s'emploiera à soulever, sans délai, la question d'une interdiction totale dans les enceintes internationales les plus appropriées;

- les États membres de l'UE mettront en oeuvre un moratoire commun interdisant l'exportation de toutes les mines antipersonnel, quelle qu'en soit la destination, et s'abstiendront d'accorder de nouvelles licences pour le transfert de technologie permettant la fabrication de mines antipersonnel dans des pays tiers;

- les États membres s'efforceront de mettre en oeuvre au niveau national des limitations ou des interdictions allant au-delà de celles qui sont prévues dans le protocole II de la Convention sur certaines armes classiques;

- l'UE renforcera sa contribution au déminage international. Un budget de sept millions d'écus sera libéré pour les initiatives qui seront mises en marche d'ici la fin de 1997, sous forme de contributions au Fonds de contributions volontaires de l'ONU pour l'aide au déminage et/ou certaines mesures de l'UE d'aide au déminage faisant suite à la demande d'une organisation régionale ou des autorités d'un pays tiers. En outre, la Commission des communautés européennes entend poursuivre le soutien de la Communauté dans le domaine du déminage dans le contexte de l'aide humanitaire, de la reconstruction et de l'aide au développement.

* L'UE invitera les pays associés de l'Europe centrale et de l'Est,

les pays associés que sont Chypre et Malte et les pays de la Zone de libre-échange européen qui sont membres de la Zone économique européenne à emboîter le pas aux initiatives entreprises dans le sens des objectifs de son action commune.

* On cherchera au sein de l'OSCE à amener les pays participants à travailler dans le sens d'une interdiction de toutes les mines le plus tôt possible.

* En outre, d'autres pays européens

- ont pris des mesures concrètes pour détruire leurs stocks de mines ou ont pris la décision de le faire à l'intérieur d'une période donnée,

- mettent en place des règlements nationaux interdisant l'exportation et l'importation de mines antipersonnel et de leurs composantes,

- renforcent leur capacité de déminage,

- contribuent à renforcer la capacité de l'ONU d'entreprendre et de coordonner des activités de déminage dans d'autres régions, et

- pour ce qui est de perfectionner la technologie du déminage, la Norvège a entrepris un programme pilote de déminage en ex-Yougoslavie à l'aide d'une nouvelle démineuse mécanique.

C. Déminage, sensibilisation et assistance aux victimes

Les délégués ont insisté sur la nécessité de prendre des mesures spéciales pour faire face à la crise humanitaire causée par les mines, tout en reconnaissant que sans interdiction, les programmes de déminage et d'aide aux victimes ne suffiront jamais à venir à bout de la crise.

C'est pourquoi, outre l'annonce par de nombreux États d'un accroissement des fonds consacrés au déminage, à la sensibilisation et

à l'aide aux victimes, il a été discuté des initiatives et idées suivantes pour favoriser la coopération technique internationale et pour faire progresser et partager la technologie du déminage et l'expertise en la matière; pour accroître les efforts de sensibilisation aux mines et améliorer les programmes d'assistance aux victimes. Voici quelques initiatives :

- * Réunion d'experts techniques en technologie de déminage en prévision de la réunion de Tokyo - Allemagne, début de 1997
- * Développement des capacités canadiennes en matière de déminage humanitaire et d'assistance aux victimes - Winnipeg, Canada - Début 1997
- * Déminage et aide aux victimes - Tokyo, mars 1997
- * Coopération en matière d'aide aux victimes (Canada-Mexique et offre par Cuba et l'Afrique du Sud de leur expertise)
- * Coopération internationale accrue pour la destruction des stocks de mines
- * Efforts pour élaborer des procédures normalisées en matière de sensibilisation aux mines
- * Inscription possible du déminage humanitaire dans les accords de paix
- * Renforcement des efforts de l'Amérique centrale pour parvenir à une zone exempte de mines d'ici l'an 2000
- * Établissement d'un centre à l'Université James Madison qui servira de base de données et facilitera la coordination des efforts de déminage dans le monde
- * Présentation par la présidence de l'Union européenne d'une résolution à la 51^e AGNU sur l'aide au déminage

Outre ces initiatives, un certain nombre de pays ont indiqué qu'ils

planifiaient d'autres événements et que des détails seraient bientôt communiqués.

05OCTOBRE 1996